

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2024	
an	Mois	Jour	QN°	Subd		
2024	03	21	14	00		
ÉLUS		26				
PRÉSENTS MAXI		19				
MANDANTS		4				
ABSENTS		3				
APTES A VOTER		23				
				CONVOCAATION		15-03-2024
				RÉUNION		21-03-2024
				AFFICHAGE		22-03-2024
				TRANSMISSION		22-03-2024
Contrôle de Légalité : DCLE/2						
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			X	Pierre LESNARD
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint	X			
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	Josyane BERTIN
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère		X		
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
MANIS Cécile	Conseillère			X	Brigitte GUINARD	
ROUXEL Benoît	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	Maryvonne CHALVET
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	3	4	

14- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune. Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé de reconduire en 2024 les taux d'imposition communaux appliqués en 2023 tout en prenant en compte les évolutions législatives

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,
Vu le budget primitif 2024,
Considérant l'avis des membres de la commission budgets et Finances locales,

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taux Fiscaux Communaux	POUR MÉMOIRE EXERCICE 2023	TAUX 2024
Taxe d'Habitation (THRS+LVC) (Taux figé)	15,60%	15,60%
Foncier Bâti (Base Communale 2020)	20,05%	20,05%
Foncier Bâti (Taux Départemental Transféré)	19,53%	19,53%
Foncier Bati Consolidé (Taux de Référence)	39,58%	39,58%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	45,13%	45,13%

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.,

Erquy, Conseil municipal du 21 mars 2024

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

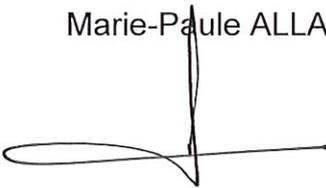
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Votes favorables | 22 |
| - Votes défavorables | 00 |
| - Abstentions | 01 (Jean-Paul LOLIVE) |

Erquy, le 21 mars 2024

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBE

